

Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet
Chaufferie des Hauts de Biemme sur la commune principale de l'AIOT Sous les Queues 39400
HAUTS DE BIENNE.**

**La référence de votre dossier est A-3-CUDS0TXT et concerne une demande de type "une
déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et
pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 06/10/2023 à 17h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **82219059100013**

Organisme : **MENTHE**

Fonction : **CHARGE D'AFFAIRE**

Personne morale

N° SIRET **20006005100014**

Raison sociale **COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE**

Forme juridique **COMMUNE**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

PLACE JEAN JAURES

39400 HAUTS DE BIENNE

Signataire

Qualité : **MAIRE**

Référent

Fonction : **Chargé de mission Transition Energétique**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie des Hauts de Biemme**

Description des activités :

Construction d'une chaufferie biomasse avec appoint gaz. La chaufferie sera équipée de 3 chaudières : - 1 chaudière biomasse de 540 kWu rendement 90,2% soit 599 kW PCi (bois 35% humidité) - 1 chaudière biomasse de 900 kWu rendement 90,2% soit 998 kW PCi (bois 35% humidité) - 1 chaudière gaz de 3 200 kWu rendement 91% soit 3 516 kW PCi La puissance PCi de la chaufferie sera de 5 113 kW PCi. La hauteur des deux cheminées sera de 14 mètres. La chaufferie sera équipée d'un stockage biomasse de 218 m3 (volume en eau). L'activité du nouveau site de production de chaleur basé sur la biomasse relèvera de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement rubrique 2910, sous le régime de la déclaration.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Sous les Queues

39400 HAUTS DE BIENNE

X : 931840

Y : 6606730

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

[Permis de construire](#)

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|----------|----------------------------|---------------------------------------|--------|------------|
| 2910 | 2910-A-2 | Installation de combustion | Puissance thermique nominale 5.113 MW | DC | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- Déchets industriels banals : cartons, emballages => Elimination : collecte ordures ménagères - Déchets industriels spéciaux : huiles, graisses, chiffons et emballages souillés et poussières => Elimination : collecte et recyclage ou centre de traitement classe 1 - Cendres issues de la combustion et poussières issues des filtrations : élimination en centre de traitement

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Poteau incendie à moins de 100 mètres de la chaufferie.

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Pas de numéro MCP**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)